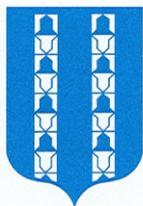


DÉPARTEMENT du LOT

MAIRIE de CAZALS

46250



Téléphone 05 65 22 82 84

Cazalaises, Cazalais,

À ce jour, la Préfecture en raison des conditions sanitaires, ne nous autorise pas à nous réunir autour de la galette et du verre de l'amitié pour que je puisse avec le conseil municipal et les employés communaux vous présenter tous nos vœux.

L'objet de ce courrier est de vous donner quelques informations concernant des changements pour l'année 2022.

1. Urbanisme :

- À partir du 1er janvier, la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. Le cabinet URBADOC en aura la charge. Une permanence aura lieu tous les premiers lundis du mois à la maison France Services (ancienne perception). Les rendez-vous sont à prendre au secrétariat de la mairie de Cazals. Si nécessaire URBADOC organisera une deuxième permanence par mois.
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : l'étude du PLUi va démarrer et viendra par la suite remplacer notre PLU. Nous vous tiendrons informés régulièrement. Des réunions publiques sont prévues.

2. Petites villes de demain :

- Une cheffe de projet a été recrutée par la communauté de communes pour s'occuper du montage et de l'accompagnement des dossiers. Cette personne rejoindra son poste à partir du mois de février.

Pour ce projet, le conseil municipal a créé des commissions afin de préparer les cahiers des charges pour l'élaboration des projets.

Rappel des commissions : Loisirs - plan d'eau (y compris l'aménagement route de Montcléra) / Salle des fêtes / Bâtiments - énergies / Nouveaux projets.

Ces commissions sont ouvertes aux habitants de Cazals (majeurs ou mineurs).

3. Entretien espaces verts :

Certains arbres de la commune provoquent d'énormes dégâts sur des bâtiments communaux et privés. Nous allons couper ces arbres avant que les dégradations ne deviennent irréversibles.

Nous replanterons des arbres sur la commune.

4. Informations diverses :

- Font Bonne : un nouveau projet est en cours sur le terrain communal, le conseil municipal est en concertation avec un acteur privé pour l'achat du terrain. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution du projet.
- Plan d'eau : Aujourd'hui, il n'est toujours pas reconnu au niveau de la Préfecture. C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons toujours pas le curer. Des démarches sont en cours.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et les comptes-rendus des conseils sur le site de la mairie : cazals46.fr

Pour conclure, je tiens à vous présenter avec l'ensemble du conseil municipal tous nos vœux de santé, bonheur, réussite pour la nouvelle année 2022. Pensez à continuer à vous protéger en respectant les gestes barrières. Nous avons aussi une pensée pour tous les Cazalaises et Cazalais qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée.

Nous remercions toutes les associations qui malgré les conditions sanitaires ont maintenu un certain nombre d'animations tout le long de l'année 2021.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants, commerçants et artisans de Cazals.

Le Maire

Laurent ALAZARD